



Camping par nature!

Conditions Générales de Réservation

La réservation devient effective après le versement d'arrhes et lorsqu'elle aura été confirmée par le camping (confirmation sous quinzaine).

Emplacements :

Arrivées et départs à toute heure.

Locations :

- Heure d'arrivée : à partir de 17h00
- Heure de départ : avant 10h00
- Minimum de 7 nuits en juillet et août
- Une caution de 300€ vous sera demandée à votre arrivée et vous sera restituée au moment du départ, après l'inventaire et l'état des lieux.
- Une somme forfaitaire de 50€ sera retenue si la location n'est pas rendue en parfait état de propreté.
- Toutes les personnes séjournant sur le terrain de camping doivent être obligatoirement titulaires d'une assurance responsabilité civile.
- Toute réservation est nominative et ne peut être cédée.

Conditions d'annulation d'une réservation :

En cas d'absence de télégramme ou de lettre recommandée du client précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, la réservation sera nulle et les arrhes resteront acquises à la direction.

Pour toute annulation parvenue 90 jours avant l'arrivée, la totalité des arrhes sera remboursée. Passé ce délai, les arrhes nous resteront acquises.

Le solde du séjour sera impérativement versé le jour de votre arrivée.

Le client peut également solder son séjour avant l'arrivée afin de faciliter ses formalités d'enregistrement.

Règlement intérieur pour le bien être de tous

Circulation : La vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement est interdit sur les routes. Votre véhicule doit être garé sur votre emplacement même si l'emplacement voisin est inoccupé.

Hygiène : Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées dans les sanitaires et la piscine.

Sécurité : La direction du camping décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui interviendrait à l'intérieur du camping. Vous pouvez déposer des objets de valeur dans les coffres de la réception.

Bruits : Les activités bruyantes sont interdites entre 23h00 et 8h00 à l'exception des activités proposées par le camping.

Visiteurs : Ils sont autorisés de 8h00 à 21h00. Aucun visiteur ne peut se rendre sur l'emplacement sans autorisation de la réception.

Enfants : Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition.

Animaux : Les chiens considérés comme dangereux ne sont pas admis. Ils doivent être vaccinés et non agressifs. Tenus en laisse. En aucun cas ils ne doivent être attachés aux arbres et plantations, et surtout laissés seuls dans le camping en l'absence de leur maître.

Le fait de camper sur notre terrain implique l'acceptation sans réserve du règlement. Toute infraction au présent règlement entraînera l'expulsion de son auteur. En cas de litige, les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.